

*Docteur Patrick BOUET*

*Président*

Paris, le 12 mars 2015

Cher Confrère

Nous évoquons depuis plusieurs mois la nécessité pour le Conseil National de l'Ordre de mieux faire entendre sa voix dans le débat public, quand cela est jugé nécessaire et conformément aux principes de notre institution, et notamment celui de la défense des principes fondamentaux de la déontologie médicale.

C'est conformément à cette mission et parce qu'il partage l'inquiétude de l'ensemble des professions de santé au sujet du projet de loi santé que le Conseil national alerte les pouvoirs publics depuis plusieurs mois sur les dangers de ce projet. Ce dernier porte en effet dans son esprit la philosophie qui conduit à une médecine réglementée et administrée, mettant en péril le fondement de notre système de soins sur l'indépendance de l'exercice médical.

À de très nombreuses reprises, le Conseil national a demandé au gouvernement le report de l'examen du projet de loi afin que l'ensemble du texte fasse l'objet d'une concertation avec les professionnels. Si l'Ordre a accueilli de façon très favorable l'annonce, en janvier, du lancement de groupes de travail avec l'ensemble des syndicats sur le projet de loi santé, il constate aujourd'hui que par ses déclarations de lundi la Ministre transforme ce qui devait être un rapport d'étape en décision.

Si le Conseil national prend acte des évolutions présentées par la ministre dans sa conférence de presse du 9 mars sur des points circonscrits du texte de loi de santé, il ne peut que déplorer que ces propositions ne remettent nullement en cause l'équilibre général du texte. Par ailleurs, il constate que le flou persistant sur le contenu réel des amendements qui seront débattus par les assemblées parlementaires n'est pas de nature à apaiser les inquiétudes des médecins.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins entend les affirmations réitérées par la ministre de garantir la liberté d'installation et l'indépendance des professionnels, socle essentiel et fondamental de l'exercice de la médecine et du libre choix des patients. Il constate cependant qu'au-delà de l'affirmation de la mise en œuvre du virage ambulatoire et de la réaffirmation du rôle du médecin traitant, les propositions de la ministre restent partielles tant sur le premier que sur le second et troisième recours, et appellent à des précisions notamment sur les conditions matérielles et financières de la mise en œuvre de ce virage. Ce sont en effet les équilibres entre ces différents acteurs qu'il faut développer ainsi que les coopérations pour les mettre au service du patient.

.../...

Par ailleurs, le flou entretenu sur la question du caractère obligatoire du tiers payant à partir de 2018, l'absence de prise en compte des problèmes de la formation et de son adaptation aux besoins des territoires, l'absence de réponse sur la gouvernance, les ARS et la place des professionnels et des usagers au cœur de la décision, ne peuvent satisfaire les acteurs impliqués qui attendent de vraies réponses sur ces points. Ce texte n'apporte également aucune réponse aux praticiens qui exercent dans le cadre du service public hospitalier.

Depuis février, quatre groupes de travail et deux groupes de réflexion jouent le jeu de la concertation lancée par la ministre. L'implication des acteurs, les nombreuses pistes de réflexion et de réforme constructives abordées lors des réunions, ont prouvé que la profession était capable de faire des propositions concrètes d'amélioration sur le texte de loi.

Pourtant, loin de répondre à toutes les questions posées dans les groupes de travail, la ministre, par ses déclarations, tente de conclure de façon définitive et précipitée cette concertation sans attendre la fin de ces travaux. Il apparaît pourtant plus que jamais nécessaire de laisser se poursuivre ces discussions pour aboutir à une réforme partagée, seule susceptible de produire les résultats attendus. Faute de quoi, un texte difficile à stabiliser sera mis en débat au parlement, un texte dont la mise en œuvre connaîtra les mêmes difficultés que celles de la loi de 2009, dite loi HPST.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins en appelle donc toujours à la poursuite d'un travail de fond et poursuivra donc son travail de conviction auprès des parlementaires de la majorité et de l'opposition pour faire évoluer le projet de loi.

Si l'Ordre note avec satisfaction que le Premier Ministre a repris sa proposition d'organiser une grande Conférence de Santé pour permettre de mettre en œuvre avec l'ensemble des acteurs les conditions d'une vraie réforme du système de santé, il regrette que ce débat essentiel ne soit pas intervenu en amont du projet de loi et estime qu'il justifie le report de l'examen parlementaire.

Pour toutes ces raisons, et parce qu'aujourd'hui les conditions d'une réforme partagée ne sont pas réunies, le Conseil national de l'Ordre des médecins, entendant leurs inquiétudes, leur exaspération et leur colère, apporte son soutien aux médecins, aux internes et étudiants qui manifesteront le 15 mars à Paris.

Les conseillers de l'Ordre, médecins élus « au service des médecins dans l'intérêt des patients » sont et resteront présents à leurs côtés, comme ils l'ont été en octobre 2014 aux côtés des internes dans leur action pour une application de la réduction du temps de travail, aux côtés des médecins hospitaliers dans leur action et plus récemment des médecins du travail et des médecins de santé scolaire.

.../...



Il s'agit aujourd'hui de porter les valeurs de notre profession, ses propositions pour une réforme du système de santé au bénéfice des patients. Nous devons continuer, Etat, usagers, professionnels de santé, le dialogue, le travail commun pour aboutir à une réforme partagée et applicable.

En espérant que ce courrier aura retenu toute votre attention, je vous prie d'agréer, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments confraternels les meilleurs,



Docteur Patrick BOUET